



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°05 – février 2024



EDITORIAL

Un début d'année mouvementée

Depuis le 21 décembre 2023 nous avons un nouveau DG, M. Thibault Guilluy. Il aura la, lourde (?), tâche de finaliser la transformation de Pôle emploi en France Travail. **L'une des difficultés** -et nous y serons attentifs- **est la dilution de notre identité.** En effet, France Travail représente aussi bien notre entreprise que l'organisation et la coordination des acteurs de service public de l'emploi. Comment nos actions vont-elles être clairement identifiées et non pas attribuées à l'ensemble de nos partenaires ? Il s'agit d'une vraie reconnaissance du travail des salariés de France Travail ex-Pôle emploi et donc d'en tirer les bénéfices éventuels.

Un autre bouleversement est l'impact dans notre quotidien des cyberattaques, l'article ci-contre vous donne quelques pistes pour vous protéger efficacement. **Si toutefois vous pensez être victime d'une usurpation d'identité** connectez-vous au site suivant :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

Enfin, une bonne nouvelle, vos représentants de proximité ont été nommés et la CFE-CGC a obtenu trois postes. Retrouvez page suivante leurs coordonnées.

Si vous souhaitez que l'on vienne vous voir sur votre site, que l'on aborde un sujet spécifique, nous apporter une critique constructive ou une suggestion ou participer plus avant dans la vie syndicale, rien de plus simple, vous avez notre adresse email juste en dessous.

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications

syndicat.cfe-cgc-idf
@pole-emploi.fr

Pour avancer ensemble,
rejoignez-nous dès maintenant !

A LA UNE

Malakoff Médéric victime d'une cyberattaque. On vous explique tout

Une **cyberattaque** a touché **Viamedis**, l'organisme de tiers-payant de santé utilisé par **Malakoff Humanis** pour le remboursement des frais de santé de ses assurés. Suite à cette attaque, des **données personnelles** des clients de la mutuelle ont été **exposées**.

Les points clés

- Certains services de **Viamedis** peuvent encore être **indisponibles**.
- Une **plainte** a été déposée auprès du procureur de la République, et une **notification** a été faite à l'**Anssi** et à la **Cnil**.
- Les données exposées incluent des informations d'**état-civil** (nom, prénom, sexe), la **date de naissance**, le **numéro de sécurité sociale**, le **nom de l'assureur santé**, et les **garanties contractuelles**.
- **Aucune information bancaire, données médicales, remboursements de santé, coordonnées postales, numéro de téléphone ou e-mail** n'est stockée sur cette plateforme et n'est donc concernée par cette attaque malveillante

Les bonnes pratiques face à une tentative d'hameçonnage ou d'usurpation d'identité

Suite à la violation de données Malakoff HUMANIS, Il nous est recommandé à tous les agents de faire preuve de la plus grande prudence.

- Ne pas communiquer d'informations personnelles à un inconnu ;
- Rester attentif à l'expéditeur des messages électroniques ou sms, même s'il a l'apparence d'un expéditeur officiel (MALAKOFF, HUMANIS ou un autre organisme) ;
- Etre attentif au contenu, à la rédaction du message reçu ;
- Ne pas cliquer sur les pièces jointes ni sur les liens contenus dans le message si vous avez un doute et même s'il semble envoyé par Pôle emploi, consultez plutôt votre espace personnel ;
- Ne pas répondre à une demande d'informations confidentielles notamment d'informations bancaires ou de mots de passe.

Adopter quelques gestes simples au quotidien :

- Changer régulièrement leurs mots de passe des services web utilisés ;
- En privilégiant des mots de passe complexes (8 caractères minimum avec des majuscules, des chiffres voire des caractères spéciaux) ;
- Evitez l'utilisation d'un même mot de passe pour différents services.

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Les Représentants de Proximité (RP)

Les représentants de proximité ont été nommés.

Pour la CFE-CGC, il s'agit de :

- **Mohammed SAUDI**, pour la
DTD 95 Ouest :

mohammed.saoudi@pole-emploi.fr

- **Amalric DANTAN**, pour le site
de la Direction Régionale :

a.dantan@pole-emploi.fr

- **Bernard YSARD**, pour le site
de la Direction Régionale :

Bernard.YSARD@pole-emploi.fr

Ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions, notamment sur la QVT, n'hésitez pas à les solliciter.

CONTRATS DE DROIT PUBLIC

La grille indiciaire

Le décret n°2023-519 du 28/06/23 prévoit, à compter du 01/01/24, l'attribution de cinq points d'indice majoré pour tous les agents publics, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 euros.

Le Complément de prime variable et collectif (CCV)

Le décret n°2023-1229 du 20/12/23 porte à 3% de la masse salariale annuelle la somme maximale distribuable au titre du CCV (au lieu de 2,85% précédemment).

Cette revalorisation s'applique à compter du 01/01/24 et sera donc prise en compte pour l'attribution du CCV qui sera effectuée en mars 2024.

Réservez dès maintenant le mardi 11 juin 2024 !

Nous vous invitons à notre prochaine réunion régionale dans les locaux syndicaux ou en distanciel.

Plus de détails dans les prochaines newsletters.

RH / TEMPS DE TRAVAIL

Le crédit temps, mode d'emploi

L'accord du 30 sept. 2020 relatif à l'aménagement du temps de travail prévoit un crédit temps de 18 heures par an dans les cas suivants sur justificatif : en cas de grèves dans les transports en commun ou en cas d'intempéries importantes entraînant des retards importants (si vous n'êtes pas en télétravail) ; en cas de RDV en hôpital ou administratif.

(1) - Vous avez un RDV médical le lundi matin – vous avez une convocation.

(2) - Vous informez votre hiérarchie de votre absence et vous allez à votre RDV médical. A la fin de votre RDV, vous demandez un justificatif. Vous travaillez l'après-midi (par exemple de 13h15 à 17h15, soit 4H00).

(3) - Le lendemain, le mardi, vous régularisez votre situation sous Horoquartz en déclarant 3h45 au titre du crédit temps correspondant à votre absence du lundi matin - temps de travail journalier de 7h45 (temps maximal de travail en cas d'utilisation du crédit temps).

(4) - Vous envoyez vos justificatifs au service RH par C'ZAM et à votre hiérarchie.



HOROQUARTZ

Pour le suivi des 18h00 sur Horoquartz : compteur WDF – demandes récupération horaire et facilité horaire. (Se reporter au solde « facilité horaire »).

RH / AVANTAGES SOCIAUX

Titres restaurant : 100% dématérialisés

A compter du 1er janv. 2024, 100% de vos titres restaurant seront dématérialisés. La valeur du TR est de 11,52€ au 01/01/2024 à France Travail.

Vous pouvez dépenser votre solde Ticket Restaurant uniquement du lundi au samedi, hors jours fériés et dans l'ensemble des restaurants et commerces acceptant les titres-restaurant.

Depuis le 1er octobre 2022, le plafond journalier d'utilisation des titres-restaurant est fixé à 25 €.

L'assouplissement des règles d'utilisation des titres-restaurant, qui permet d'acheter des produits alimentaires non directement consommables, est maintenu jusqu'au 31 décembre 2024.

Vous pouvez utiliser vos titres dans une zone géographique limitée : le département de votre lieu de travail et les départements limitrophes, sauf mention contraire apposée par l'employeur (article R3262-9 du même code). Attention : sur la base de 20 jours travaillés donnant droit à 20 TR, vous avez un montant mensuel de 230,40€. Cela vous contraint de faire des actes d'achat plusieurs fois par semaine (sur la base d'une utilisation par semaine, cela donne une dépense de 100€).

CONTACT CFE-CGC ILE-DE-FRANCE. - Vous souhaitez échanger avec nous sur un plan personnel et confidentiel ? Contactez-nous, quel que soit le sujet :

. **Marjorie GOETZ** – 06 18 08 90 13 - marjorie.goetz@pole-emploi.fr
(permanence téléphonique tous les mercredis)

. **Jacques MARTIN** – 06 27 27 03 18 - jacques.martin@pole-emploi.fr
(permanence téléphonique tous les mardis).